

Conditions générales Profilé St Patrick Aero

Pour un voyage entre le 01/01/2021

et le 31/12/2021

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Départs/Retours : Les départs se font du lundi au samedi entre 15h00 et 17h00. Les retours se font entre 9h00 et 11h00 du lundi au samedi.

Horaire des centres de location :

Dublin : du lundi au samedi de 9h00 à 11h00 et 15h00 à 18h00

Belfast : du lundi au samedi de 9h00 à 11h00 et 15h00 à 18h00

Fermeture les dimanches et jours fériés suivants : 1er janvier (New Year's Day), 2 janvier, du 24 au 26 décembre et du 31 décembre au 2 janvier 2021.

Jours fériés locaux où les départs et retours sont permis moyennant un supplément : 15-18 mars (St Patrick's Day), 10 avril (Good Friday), 13 avril (Easter Monday), 4 mai (May Bank Holiday), 1er juin (June Bank Holiday), 3 août (Summer Bank Holiday), 26 octobre (October Bank Holiday), 27-29 décembre (Christmas)

Durée minimale de location : 3 à 7 jours selon les saisons.

Age minimum et permis de conduire : Les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire manuel complet et valide depuis au moins 24 mois, qui les autorise à conduire un véhicule européen de catégorie B ou équivalent jusqu'à 3500 kg de PTC.

Il y a un supplément pour les jeunes conducteurs âgés de 21 à 24 ans.

CAUTION

Le dépôt de garantie est prélevé en tant que pré-autorisation sur la carte de crédit du locataire ou débité de sa carte de débit au moment de l'encaissement (Visa ou Mastercard).

Dépôt de garantie :

- 1 500 £ / 1 500 € pour les Roadie, Nomad, Ranger, Aero, Vista et Vivid (pour les conducteurs âgés de 25 à 75 ans)
- 2 000 £ / 2 000 € pour tous les autres types de véhicules (pour les conducteurs âgés de 25 à 75 ans)
- Pour les conducteurs âgés de 21 à 24 ans, le dépôt de garantie est majoré de 250 £ / 250 € sur tous les types de véhicules.

Le dépôt de garantie est entièrement remboursable dans les 28 jours suivant la restitution du véhicule, à condition qu'il n'y ait pas de réclamation en suspens.

LES PLUS, PLUS, PLUS DES MODELES MAGIC...

La flotte. Partenaire de location exclusif de la principale marque allemande de camping-cars, Weinsberg. Les véhicules sont modernes et de haute qualité, de marques connues et de confiance.

Gamme. Les véhicules conviennent à tous les types de voyage et à tous les budgets. Des camping-cars économiques aux camping-cars Volkswagen, des camping-cars familiaux bien équipés aux grands camping-cars modernes.

Implantation multiple. Seule société de location de camping-cars multi-sites avec des dépôts au Royaume-Uni et en Irlande.

Service clientèle. Haute qualité de service à la clientèle sur tous nos sites. Le véhicule sera contrôlé, préparé et présenté. Lorsqu'ils sont prêts, nous remettons les clés.

Promotions. Économisez grâce à des extras tels que la gratuité du chauffeur supplémentaire, les longs séjours, les réservations anticipées et les réductions sur les ferries.

Partenariats de camping. Profitez de l'adhésion gratuite à des associations de campings au Royaume-Uni et en Irlande pendant la location, vous offrant des tarifs préférentiels.

Les dépôts de camping-cars sont ouverts du lundi au samedi de 15 à 17 heures pour que les clients puissent récupérer leur véhicule le jour fixé, sauf accord contraire et paiement du surcoût adéquat (75 £/ 75 €). Les clients doivent prévoir 1 à 2 heures pour remplir les formalités administratives et faire la démonstration. Lorsque l'invité est prêt, nous lui remettons les clés.

...ET LE DERNIER JOUR

La restitution du véhicule se fait entre 9h et 11h le jour prévu, sauf accord contraire et paiement du surcoût adéquat (75 £/ 75 €). Le locataire doit prévoir 1 heure pour remplir les documents de restitution et vérifier le véhicule. Le véhicule doit être restitué intact, avec un réservoir de carburant plein, un réservoir d'AdBlue plein, avec un réservoir d'eau usée de toilette vide et propre, des réservoirs d'eaux grises vides (le cas échéant), un intérieur propre, totalement exempt de boue, de déchets et de poils d'animaux, et dans le même état qu'à la sortie du dépôt, sinon des frais seront facturés.

CONDITIONS GENERALES

LES TARIFS DE LOCATION COMPRENNENT

- Taxe de vente locale (par exemple, TVA, VTA, MwSt)
- Kilométrage illimité
- Kit de cuisine
- Assurance tous risques pour un conducteur désigné, âgé de 21 à 75 ans et titulaire d'un permis de conduire complet et valide depuis plus de 2 ans*
- Dépannage complet et assistance routière**

*à l'exclusion de tout chargement supplémentaire d'assurance. Des frais peuvent être ajoutés si le conducteur a eu une condamnation pour conduite automobile ou exerce une profession considérée comme à haut risque. Ces frais seront répercutés sur le client. Voir les sections suivantes pour plus de détails.

**le loueur assure une couverture de panne complète, pour couvrir toute défaillance mécanique du châssis du véhicule. Toutes les charges supplémentaires dues à une erreur de l'opérateur, par exemple une batterie de véhicule à plat, etc. seront à la charge du client.

PERIODE DE LOCATION "HIREPERIOD"

La période de location fait référence aux dates convenues dans le contrat de location.

La location est facturée sur la base d'une nuitée.

La durée minimale de location est de 3 à 7 jours, selon la saison et le lieu de location.

Des locations plus courtes que la période minimale peuvent être disponibles sur demande et/ou moyennant un supplément.

Le loueur se réserve le droit d'augmenter la durée minimale de location.

Si vous souhaitez prolonger la période de location, vous devez obtenir une autorisation. Les prolongations sont soumises à la disponibilité du véhicule. Le coût supplémentaire d'une location prolongée doit être payé par carte de crédit par téléphone ou dans notre agence dès la confirmation de la prolongation de la location. Les jours supplémentaires seront facturés au prix de location brut standard quotidien du véhicule applicable au moment de la prolongation.

LOUEURS / TRANSPORTEURS

Le(s) conducteur(s) doit (doivent) être titulaire(s) d'un permis de conduire manuel complet et valide depuis au moins 24 mois, qui l'autorise(nt) à conduire un véhicule européen de catégorie B ou équivalent jusqu'à 3500 kg de PTC.

Les conducteurs titulaires d'un permis de conduire à transmission automatique uniquement ne peuvent conduire aucun de nos véhicules.

Les permis de conduire valides aux fins d'assurance sont ceux issus de :

(a) Royaume-Uni, UE, EEE, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, République d'Afrique du Sud, Canada, Singapour, Japon, Brésil, Argentine, Russie, Malaisie, Hong Kong, Chine et États-Unis.

(b) Pour les locations en Europe continentale, les permis de conduire d'autres pays peuvent être pris en considération sur demande.

(c) Si le permis de conduire n'est pas dans la langue du pays de location ou n'est pas délivré dans l'UE ou l'EEE (y compris la Suisse), un permis de conduire international est alors requis. Une traduction certifiée conforme peut être acceptée en fonction du pays où le permis original a été délivré.

Si aucun permis de conduire approprié n'est présenté au moment de la prise en charge, vous pouvez résilier le contrat de location à vos frais.

Limites d'âge :

(a) L'assurance conducteur standard est disponible sur tous les véhicules pour les conducteurs âgés de 21 à 75 ans.

(b) Un supplément jeune conducteur est prévu pour les conducteurs âgés de 21 à 24 ans. L'âge du conducteur doit être déclaré au moment de la réservation et un supplément doit être payé.

Tous les conducteurs doivent être présents lors de la prise en charge du véhicule. Aucune exception ne peut être faite.

Tous les conducteurs doivent présenter deux pièces d'identité distinctes avec photo lors de la prise en charge du véhicule, faute de quoi la location sera invalidée, à savoir : un passeport et un permis de conduire en cours de validité. Votre permis de conduire doit indiquer votre adresse actuelle. Si ce n'est pas le cas, nous exigeons en outre deux autres justificatifs d'identification, à savoir : une facture de services publics et un relevé bancaire datant de 60 jours au

maximum, sur lequel figurent votre nom et votre adresse actuelle.

Si vous avez un permis de conduire de Grande-Bretagne, nous vous demandons de vous connecter sur le site de la DVLA et de vérifier la contrepartie de votre permis de conduire. Votre location sera annulée sans remboursement si nous ne sommes pas en mesure de vérifier les données de votre permis de conduire auprès de la DVLA.

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire d'Irlande du Nord, nous vous demandons de nous fournir la carte photo et la copie papier de votre permis de conduire.

Vous devez déclarer au moment de la réservation s'il y a des avenants sur votre permis de conduire. Nous ne serons pas en mesure de vous couvrir pour la conduite du véhicule si vous avez certains avenants imposés sur votre permis de conduire. Des frais s'appliquent pour les points de pénalité. Le fait de ne pas déclarer un accident ou une condamnation pour conduite automobile invalide l'assurance.

Maximum de 3 conducteurs supplémentaires par location.

Les conducteurs sont responsables de toutes les sanctions légales (amendes de stationnement, contraventions pour excès de vitesse, etc.) encourues pendant la période de location. Des frais administratifs de 45 £/45 € s'appliquent à toutes les pénalités reçues.

Nous ne sommes pas en mesure de proposer une assurance conducteur dans les circonstances suivantes - et toute réservation effectuée à cet égard devra être annulée :

a) Conducteurs âgés de moins de 21 ans et de plus de 75 ans

b) Les conducteurs qui ne sont pas titulaires d'un permis de conduire complet et valide, tel que décrit ci-dessus, depuis au moins 24 mois.

(c) Si un conducteur ne présente pas tous les documents et pièces d'identité corrects lors du retrait du véhicule ou si les documents ne répondent pas aux exigences en matière de conduite définies dans les conditions générales, nous ne pourrions pas remettre le véhicule. Aucun remboursement ne sera accordé.

(d) Conducteurs titulaires uniquement d'un permis de conduire automatique.

(e) Les personnes dont l'assurance a été refusée et/ou dont le renouvellement a été refusé et/ou dont des conditions spéciales ont été imposées et/ou dont la couverture d'assurance a été annulée ou refusée par un assureur.

(f) Les personnes qui, en conduisant, ont été impliquées dans plus d'un sinistre automobile dû à une faute au cours des trois dernières années.

(g) Les conducteurs britanniques qui ne donnent pas accès à leur homologation du permis de conduire.

(h) Les personnes qui ont été interdites de conduire pendant une période supérieure à six mois au cours des trois dernières années ou les conducteurs qui ont été interdits de conduire pendant une période supérieure à trois mois au cours de l'année écoulée.

(i) Les personnes exerçant l'un des emplois, occupations ou professions suivants :

- Professionnel du divertissement ou du théâtre

- Sportif professionnel

- Jockeys ou en relation avec des courses de toute sorte

- Les étudiants de premier cycle et/ou les étudiants de moins de 25 ans

- Personnel de service né hors du Royaume-Uni s'il est titulaire d'un permis de conduire complet depuis moins de vingt-quatre mois

- Services de messagers, courrier express ou livraison de colis si le véhicule doit être utilisé à des fins professionnelles

- les établissements de restauration rapide (y compris la livraison de denrées alimentaires) si le véhicule doit être utilisé à des fins professionnelles

- Facteurs si le véhicule doit être utilisé à des fins professionnelles

- Les livreurs en gros ou les livreurs quotidiens des agences de presse si le véhicule doit être utilisé à des fins professionnelles

- Les concessionnaires généraux ou les commerçants de rue et/ou de marché si le véhicule doit être utilisé à des fins commerciales.

Dans tous les cas, c'est la compagnie d'assurance qui a le dernier mot.

ASSURANCE

Une assurance tous risques est fournie par l'intermédiaire de nos assureurs pour le(s) conducteur(s) nommé(s) sur le contrat de location (à condition que toutes les informations personnelles fournies soient correctes). Les conducteurs nommés sont soumis aux critères décrits dans la section adéquate. Seules les personnes nommées sur le contrat de location sont assurées pour conduire le véhicule.

Le véhicule est assuré pour les dommages au véhicule et aux biens d'un tiers, mais ne comprend aucune assurance personnelle pour le client, y compris le décès ou les dommages corporels du conducteur, ni ne couvre les biens personnels.

Aucune autre assurance de location n'est acceptable pour la location d'un véhicule.

Assurance responsabilité civile

L'assurance responsabilité civile est incluse dans le prix de la location à la nuitée. L'assurance responsabilité civile qui couvre les conducteurs enregistrés est de 5 millions d'euros.

Assurance voyage

Nous vous recommandons vivement de souscrire votre propre assurance voyage personnelle.

DÉPÔT DE GARANTIE ET RESPONSABILITÉ DU LOCATAIRE

La location est soumise à un dépôt de garantie qui couvre à la fois la responsabilité du locataire en cas de premier incident ou d'incident signalé et la restitution correcte du véhicule dans le même état qu'il a été loué au locataire. En cas d'incident(s) supplémentaire(s), un deuxième dépôt de garantie sera exigé afin de poursuivre la location.

Le dépôt de garantie est prélevé en tant que pré-autorisation sur la carte de crédit du locataire ou débité de sa carte

de débit au moment de l'encaissement (Visa ou Mastercard). Aucune autre forme de paiement n'est acceptée et les cartes prépayées ne sont pas acceptées. La carte utilisée pour le dépôt de garantie doit être au nom du conducteur principal et le montant sera immédiatement retenu sur votre carte.

En cas de dommages au véhicule ou aux biens de tiers, le locataire sera responsable du montant excédentaire attribué au véhicule loué :

(a) 1 500 £ / 1 500 € pour les Roadie, Nomad, Ranger, Aero, Vista et Vivid (pour les conducteurs âgés de 25 à 75 ans)

(b) 2 000 £ / 2 000 € pour tous les autres types de véhicules (pour les conducteurs âgés de 25 à 75 ans)

(c) Pour les conducteurs âgés de 21 à 24 ans, le dépôt de garantie est majoré de 250 £ / 250 € sur tous les types de véhicules :

- 1 750 £ / 1 750 € pour les Roadie, Nomad, Ranger, Aero, Vista et Vivid (pour les conducteurs âgés de 25 à 75 ans)

- 2 250 £ / 2 250 € pour tous les autres types de véhicules.

Les dépôts de garantie sont effectués dans la devise du dépôt de location.

Nous nous réservons le droit d'augmenter le dépôt de garantie.

Le dépôt de garantie est entièrement remboursable dans les 28 jours suivant la restitution du véhicule, à condition qu'il n'y ait pas de réclamation en suspens ou que les conditions suivantes soient remplies :

(a) Ce dépôt de garantie sera utilisé pour financer toute perte ou dommage, quel qu'il soit, aux équipements, aux installations, aux vitres, aux pneus ou aux dommages causés par négligence au véhicule.

(b) Le dépôt de garantie servira à financer les frais de nettoyage éventuels. Des frais de voiturier d'un montant maximum de 200 £/200 € seront prélevés sur la caution si le véhicule n'est pas rendu avec l'intérieur en bon état de propreté. Des frais supplémentaires de 200 £/200 € seront prélevés sur la caution si les toilettes et le réservoir à eaux usées ne sont pas vidés et nettoyés avant la restitution du véhicule. Des frais supplémentaires de 500 £/500 € seront facturés s'il s'avère qu'il a été fumé dans le véhicule. Un supplément de 200 £/200 € sera facturé si un animal de compagnie non autorisé a été transporté dans le véhicule.

(c) Le dépôt de garantie servira à financer les frais de ravitaillement en carburant découlant du fait que le véhicule n'a pas été rendu avec le plein de carburant.

(d) Le locataire s'engage à payer tous les frais supplémentaires en plus de la valeur du dépôt de garantie si les dommages dépassent la valeur du dépôt de garantie dans les 28 jours suivant la location.

Le locataire nous autorise irrévocablement à déduire du dépôt de garantie toute somme due découlant du présent contrat.

Des frais administratifs de 45 £/45 € seront appliqués en plus des frais éventuels à déduire du dépôt de garantie.

Pour les locations en Allemagne, une commission d'évaluation sera appliquée en plus de tous les frais à déduire du dépôt de garantie.

EXCLUSIONS

Le locataire accepte que la limitation de la responsabilité au dépôt de garantie convenu par contrat ne s'applique pas pour :

(a) Tout dommage ou perte causé par un acte de négligence ou causés intentionnellement par vous ;

(b) Les problèmes mécaniques, par exemple sur l'embrayage ou la boîte de vitesses, dus à la négligence du conducteur ;

(c) En cas de violation délibérée des obligations contractuelles stipulées sous "Conduite en cas d'accident ou de dommage" ;

(d) Remplacement ou réparation d'antennes, de vitres, de roues ou d'un ravitaillement en carburant incorrect ;

(e) Manque d'enjoliveurs de roues, d'outils ou de pièces de rechange ;

(f) Pour les dommages causés par le non-respect des procédures d'exploitation appropriées, par exemple un type et une qualité de carburant incorrects, le non-respect des niveaux d'huile ou de liquide de refroidissement, de la pression d'air, etc ;

(g) Les dommages causés au dessous du véhicule ou au toit, y compris à la partie supérieure du "Luton", sont considérés comme une négligence grave. Tout dommage de ce type sera facturé à un coût fixe de 2 500 £ / 2 500 €, plus la totalité du dépôt de garantie sur le véhicule ;

(h) Pour le vol du véhicule si les clés sont laissées sur le contact ou dans ou sur le véhicule alors qu'il est inoccupé, le locataire sera tenu entièrement responsable du rachat d'un véhicule de remplacement ;

(i) Les dommages causés au pare-brise, aux rétroviseurs et/ou aux pneus, sauf si une couverture spéciale a été souscrite ;

(j) Pour les dommages causés par une utilisation incorrecte des chaînes à neige ;

Dans ces cas, vous êtes responsable du montant total des dommages. Si vous causez un dommage pendant la période d'utilisation convenue par négligence grave, vous serez responsable pour un montant proportionnel à la gravité de la négligence, jusqu'à concurrence du montant total de la perte. La charge de la preuve qu'il n'y a pas eu de négligence grave vous incombe.

Nous sommes en droit de retenir le dépôt de garantie, jusqu'à ce que votre responsabilité et le montant du dommage ou de la perte aient été définitivement déterminés.

DÉLAI DE RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ DES CLIENTS

Le centre de location fait tout son possible pour que l'argent dû au locataire soit restitué le plus rapidement possible, mais les réclamations de tiers peuvent prendre des mois, voir des années, à être résolues. Nous ne pouvons pas forcer le destin de ces réclamations, et le client reconnaît que la gestion de ces réclamations incombe aux assureurs et au tiers, qu'ils soient assurés ou non.

Nous sommes en droit de retenir le dépôt de garantie, jusqu'à ce que votre responsabilité et le montant des dommages ou pertes aient été définitivement déterminés.

Nous nous engageons à rembourser tout dépôt de garantie, dès que raisonnablement possible, après avoir reçu la résolution finale et le paiement relatif aux réclamations de tiers. Le locataire accepte de nous fournir toute l'assistance raisonnable dans le traitement de toute réclamation, y compris toutes les informations pertinentes et de se présenter

au tribunal pour témoigner.

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Les éléments suivants sont soumis à des frais supplémentaires :

- (a) Conducteur(s) supplémentaire(s). Maximum 3 conducteurs supplémentaires.
- (b) Jeune(s) conducteur(s) âgé(s) de plus de 21 ans à 24 ans.
- (c) Une prime supplémentaire de 3 £/3.50 € par avenant et par jour s'applique à tout conducteur dont le permis de conduire comporte des points de pénalité/condamnations datant de moins de 5 ans à compter du début de la location.

EXONÉRATION DES DOMMAGES EN CAS DE COLLISION (CDW)

L'exonération de responsabilité pour les dommages dus à la collision (CDW) est une option qui réduit la responsabilité standard. Elle peut être achetée au moment de la réservation ou de la prise en charge du véhicule.

L'achat de la garantie EDC réduit la franchise standard (selon le niveau acheté) pour le premier incident ou dommage causé par une collision au véhicule ou aux biens d'un tiers.

Une fois l'incident survenu, le CDW sera annulé et le montant total du dépôt de garantie sera dû pour tout incident ultérieur. Une deuxième autorisation sera alors nécessaire.

Le CDW n'est pas disponible pour les conducteurs âgés de moins de 25 ans ou de plus de 75 ans.

COUVERTURE SPÉCIAL

La couverture spéciale est une option qui couvre le remplacement ou la réparation des dommages causés au pare-brise, au rétroviseur extérieur ou aux pneus. Elle peut être souscrite au moment de la réservation en ligne ou lors de la prise en charge de votre véhicule. La couverture spéciale est limitée à un pare-brise, deux rétroviseurs ou deux pneus, après quoi les frais de remplacement normaux seront facturés.

RETRAIT ET RESTITUTION DES VÉHICULES

La prise en charge et la restitution du véhicule se font à l'endroit convenu, spécifié au moment de la réservation, comme indiqué dans la rubrique "période de location" du contrat de location.

Retrait

Le retrait du véhicule a lieu entre 15 et 18 heures (dernier retrait à 17 heures), sauf accord contraire et paiement du supplément correspondant. Le locataire doit prévoir 1 à 2 heures pour remplir tous les documents et se faire montrer le véhicule.

Le paiement du dépôt de garantie est possible par carte de crédit ou de débit uniquement lors de l'enlèvement du véhicule. Cette caution couvre la responsabilité standard, le plein de carburant et le nettoyage du véhicule.

Tous les conducteurs doivent être présents lors de la prise en charge du camping-car et doivent présenter leur permis de conduire complet et valide (comme indiqué dans les présentes conditions générales), leur passeport et leur carte de crédit/débit pour le dépôt de garantie. Les photocopies ne seront pas acceptées. Les véhicules ne seront pas mis en circulation sans que deux pièces d'identité avec photo en cours de validité et les fonds nécessaires au dépôt de garantie soient disponibles lors du retrait.

Le véhicule vous sera délivré dans un état propre, sûr et fiable, conforme au programme d'assurance qualité du loueur, ainsi qu'à toutes les exigences réglementaires et d'enregistrement, et vous en prenez acte :

- (a) Le véhicule vous a été livré en bon état de fonctionnement et vous acceptez de retourner le véhicule sans modification ni ajout, dans le même état, à l'exception de l'usure normale (compte tenu de la période de location, à l'exclusion des dommages au pare-brise ou aux pneus), avec tous les outils, pneus, accessoires et équipements au lieu de retour à la date de retour, comme spécifié dans le Contrat de location.
- (b) Vous avez inspecté le véhicule au début de la location et vous reconnaissez que le véhicule était en bon état de fonctionnement et apte à la location ;
- (c) Le Véhicule reste à tout moment la propriété exclusive du loueur.

Nous ferons tout notre possible pour que votre véhicule soit prêt à être récupéré au moment opportun, cependant, pendant les périodes de pointe, il peut y avoir des retards qui échappent à notre contrôle. Si tel était le cas, aucun remboursement ne vous sera dû et aucune prolongation de votre location ne pourra être effectuée, car le camping-car devra toujours être restitué conformément aux détails indiqués dans votre contrat de location.

Retour

La restitution du véhicule se fait entre 9h et 11h, sauf accord contraire et paiement du surcoût adéquat. Le locataire doit prévoir 1 heure pour remplir les documents de restitution et vérifier le véhicule.

Le véhicule doit être restitué intact, avec un réservoir de carburant plein, un réservoir d'AdBlue plein, avec un réservoir d'eau usée de toilette vide et propre, des réservoirs d'eaux grises vides (le cas échéant), un intérieur propre, totalement exempt de boue, de déchets et de poils d'animaux, et dans le même état qu'à la sortie du dépôt, sinon des frais seront facturés.

Nous nous réservons le droit de facturer des frais de nettoyage allant jusqu'à 200 £/200 € si le véhicule est rendu dans un état de propreté insuffisant.

Les eaux usées des toilettes doit être vidée avant le retour du véhicule, sinon un supplément de 200 £/ 200 € sera facturé au locataire.

Le véhicule doit être restitué avec le même niveau de carburant que celui utilisé au moment où vous a été fourni le véhicule. Si le véhicule est restitué avec moins de carburant, la différence sera facturée à 2,50 £/€ par litre et des frais de service de 30 £/30 € doivent être payés.

Le véhicule est fourni avec un réservoir plein d'AdBlue et doit être retourné avec un réservoir plein d'AdBlue, sinon des frais de 25 £/30 € s'appliqueront quel que soit le niveau.

L'extérieur du véhicule ne nécessite pas de nettoyage à moins qu'il ne soit couvert d'un excès de boue ou de saleté rendant difficile pour notre équipe l'état du véhicule au retour.

Il n'y a pas de remboursement pour les retours anticipés. Des frais s'appliquent pour les retours tardifs.

Si, pour une raison quelconque, le locataire ne retourne pas le véhicule au dépôt convenu, le locataire accepte la

responsabilité de l'intégralité des frais de récupération du véhicule par le sus-dit dépôt et de tous les frais de location journalière du véhicule pour la période où il est hors de la route en raison du fait qu'il n'a pas été rendu au dépôt à l'heure de retour convenue.

Retours tardifs

Nous devons être notifiés immédiatement afin d'éviter toute poursuite pour le(s) conducteur(s) qui conduirai(en)t sans assurance. Les retours tardifs seront facturés au prix d'une journée de location, quelles que soient les circonstances.

CONDUIRE EN EUROPE CONTINENTALE

VÉHICULES LOUÉS AU ROYAUME-UNI ET EN IRLANDE

Les véhicules loués au Royaume-Uni ou en Irlande sont soumis à un supplément de 15 £/ 20 € par jour pour se rendre dans les pays d'Europe continentale couverts par la directive, énumérés ci-dessous. La couverture européenne est obligatoire pour les voyages en Europe continentale et vous serez en infraction avec ces conditions générales si vous emmenez un camping-car en Europe continentale sans avoir acheté la couverture européenne. La couverture européenne doit être réservée au moins 17 jours à l'avance et ne peut pas être ajoutée à l'enregistrement, car un certificat de location de véhicule supplémentaire est nécessaire pour le voyage.

VÉHICULES LOUÉS EN EUROPE CONTINENTALE

Les véhicules collectés en Europe continentale peuvent se rendre dans les pays énumérés ci-dessous sans frais supplémentaires.

PAYS AGRÉÉS POUR LES VOYAGES EN EUROPE

Les voyages sont autorisés uniquement dans les pays européens suivants :

- (a) Autriche
- (b) Belgique
- (c) Danemark
- (d) Finlande
- (e) France
- (f) Allemagne
- (g) Hongrie
- (h) Italie
- (i) Irlande
- (j) Lichtenstein
- (k) Luxembourg
- (l) Pays-Bas
- (m) Norvège
- (n) Pologne
- (o) Portugal (à l'exclusion de Madère ou des Açores)
- (p) Espagne (à l'exclusion des îles Canaries)
- (q) Suède
- (r) Suisse
- (s) Royaume-Uni

Tout déplacement en dehors de ces limites dans le véhicule de location constituera une violation de vos conditions générales et vous ne serez couvert par aucune assurance. Veuillez vérifier attentivement votre itinéraire.

Toute exception à ces dispositions nécessite un consentement préalable et écrit.

Le locataire est seul responsable de la connaissance de la législation routière, des lois des pays visités et du respect de toutes les règles de circulation applicables dans tous les pays visités et traversés pendant la durée de la location. Le locataire assume l'entière responsabilité de toute dépense ou perte de temps lors de déplacements dans des zones restreintes.

ANNULATION PAR LE LOUEUR

Nous nous réservons le droit d'annuler une réservation avant, pendant ou après le début de la location si :

- a) Le locataire ne fournit pas de passeport/carte d'identité et de permis de conduire en cours de validité comme preuve d'identité.
- (b) Si le permis de conduire nominatif n'est pas présenté ou n'est pas valable conformément aux conditions indiquées.
- (c) Si un conducteur britannique ne donne pas accès aux informations figurant sur son permis de conduire.
- (d) Le locataire ne fournit pas les fonds nécessaires au paiement du dépôt de garantie par carte de crédit ou de débit.
- (e) Occupation excessive du véhicule, non conforme au nombre de ceintures de sécurité.
- (f) L'adresse figurant sur le permis de conduire ne correspond pas à l'adresse de facturation et une preuve d'identité supplémentaire n'est pas fournie.
- (g) En raison de problèmes opérationnels affectant le parc de location.
- (h) Le locataire ne respecte pas une des clauses du présent contrat.
- (i) Le locataire a obtenu le véhicule par fraude ou fausse déclaration.
- (j) Si une déclaration, représentation ou garantie faite par le locataire à son égard ou à l'égard de conducteurs supplémentaires est incorrecte.
- (k) Le véhicule semble avoir été abandonné.
- (l) En cas de dommages au véhicule, quelle que soit la faute.
- (m) Si le véhicule n'est pas restitué à la date convenue ou si nous estimons raisonnablement que le véhicule ne sera pas restitué à la date de restitution convenue.
- (n) Nous considérons, pour des motifs raisonnables, que la sécurité des passagers ou du véhicule est en danger. Le locataire comprend qu'en cas de résiliation ou de reprise du véhicule, il n'a droit à aucun remboursement ou à aucune partie des frais de location ou du dépôt de garantie.

En cas d'annulation, la responsabilité du loueur est limitée au remboursement de toutes les sommes versées par le

locataire. Aucune compensation n'est prévue pour les arrangements supplémentaires réservés par le locataire (par exemple : vols, billets de concert).

Nous nous réservons le droit de modifier sa politique d'annulation pour certains événements.

ANNULATION OU MODIFICATION PAR LE LOCATAIRE

En cas d'annulation par le locataire, les frais suivants seront facturés :

Annulation notifiée plus de 35 jours avant le départ : aucun frais

Annulation entre 35 jours et 20 jours avant le départ : 50% du montant de la facture

Annulation notifiée à moins de 20 jours du départ : Aucun remboursement

En cas d'annulation des frais administratifs de 45€/£ seront appliqués

Aucun remboursement n'est effectué en cas de retour anticipé.

Conditions spéciales Covid

a) Pour les locations affectées par la fermeture de centre de location suite à une restriction gouvernementale :

-Possibilité de modifier sans frais les dates de voyage jusqu'au 31 mars 2022

-Annulation sans frais

b) Pour les locations affectées par une quarantaine lors de l'arrivée dans le pays de destination (pour les départs dans les 14 jours, avant les 14 jours les conditions d'annulation normales s'appliquent)

-Possibilité de modifier sans frais les dates de voyage jusqu'au 31 mars 2022

-Annulation sans frais

c) Les clients qui ne peuvent pas récupérer leur véhicule tel que réservé en raison d'un isolement ou d'une restriction locale (mais le centre de location reste ouvert)

-Possibilité de modifier sans frais les dates de voyage jusqu'au 31 mars 2022

DROIT AU CHANGEMENT DE VÉHICULE

Les véhicules sont réservés par catégorie de véhicule et non par marque ou modèle.

Le loueur se réserve le droit absolu de modifier le type de votre véhicule ou ses spécifications en cas de circonstances imprévues telles que des accidents, des problèmes opérationnels ou d'autres pertes. Le locataire n'est pas responsable de l'augmentation des frais de location du véhicule de remplacement.

Le locataire est responsable de tous les frais d'exploitation supplémentaires liés au véhicule de remplacement.

Dans le cas d'un type de véhicule déclassé, le locataire peut avoir droit à un remboursement partiel.

Dans le cas où aucun véhicule de remplacement n'est à votre disposition, notre responsabilité se limite au remboursement des frais de location.

Dans tous les cas, aucun autre remboursement ne sera possible, y compris l'indemnisation pour les arrangements supplémentaires réservés par le locataire (par exemple : vols, hôtels, activités).

Le remplacement d'un véhicule de remplacement en raison de circonstances imprévues ne constitue pas une rupture de contrat et n'entraîne pas de remboursement. Toutefois, un droit au remboursement sera accordé en cas de rupture de contrat donnant lieu à un droit au remboursement.

Si vous décidez de louer un véhicule d'une classe inférieure à celle qui a été réservée, vous n'avez pas droit à un remboursement.

EQUIPEMENTS DU CAMPING-CAR

Avant la collecte de votre véhicule, le loueur procède à une inspection complète de tous les composants embarqués afin de s'assurer de leur bon fonctionnement. Lors du retrait, on vous montrera comment chaque équipement fonctionne et ce qu'il faut effectuer si l'un d'eux tombe en panne pendant la location. Le loueur fera tout son possible pour résoudre le problème sans avoir à retourner au dépôt. Toutefois, cela n'est pas toujours possible et le loueur ne peut être tenu responsable en cas de dysfonctionnement et n'est pas tenu de rembourser les sommes versées ni de fournir un véhicule de remplacement. Dans le cas de la location hivernale, nous ne pouvons être tenu responsable en cas de dommages ou de désagréments causés par le gel. Cette responsabilité incombe au locataire.

COUVERTURE DES PERTURBATIONS DU SEJOUR

Si le séjour en camping-car du locataire est perturbé par une panne mécanique ou un dysfonctionnement du système du camping-car (qui ne s'étend pas à l'accident ou aux dommages causés par le locataire), pendant plus de 48 heures après s'être présenté au loueur, le locataire sera remboursé à hauteur du tarif brut de location de nuit pour chaque nuit concernée jusqu'à ce que le problème soit résolu.

Les pannes des systèmes mécaniques et des équipements du camping-car, qui comprennent le chauffage de la cabine / le chauffe-eau, la pompe à eau, la douche, les toilettes, le réfrigérateur, la plaque de cuisson, le four à gaz, doivent être évaluées par le dépôt ou le réparateur agréé.

Le remboursement n'est possible que si le loueur a été contacté pour remédier au problème et que le locataire coopère pour ce faire.

Si le loueur n'est pas informé, le locataire reconnaît que les problèmes sont d'une nature tellement mineure qu'il ne peut prétendre à une indemnité pour perte de temps en rapport avec la location. Les défauts et les réparations de la radio, du lecteur CD, de la caméra de recul, du régulateur de vitesse, etc. sont considérés comme mineurs et sont exclus de la couverture des perturbations du séjour.

L'UTILISATION DU VÉHICULE

Interdiction d'utiliser le véhicule -Voyageurs

Seules les personnes identifiées dans le contrat de location comme étant le locataire ou le(s) conducteur(s) autorisé(s) peuvent conduire le véhicule. Même lorsqu'elles sont identifiées dans le contrat de location, les personnes qui ne doivent pas conduire le véhicule sont :

(a) toute personne qui fournit un permis de conduire faux, falsifié ou contrefait ;

(b) toute personne qui a donné, ou pour laquelle Vous avez donné, un faux nom, âge, adresse ou tout détail du permis

de conduire ;

(c) toute personne dont le permis de conduire est actuellement expiré ou a été annulé ou suspendu au cours des deux dernières années ;

(d) toute personne qui est titulaire d'un permis d'apprenti, provisoire ou probatoire ou qui n'est pas titulaire d'un permis de conduire complet pour une catégorie de véhicule depuis au moins deux ans ;

(e) toute personne âgée de moins de 21 ans ou de plus de 75 ans ;

(f) toute personne qui utilise ou a l'intention d'utiliser le véhicule à des fins illégales ;

(g) toute personne dont le taux d'alcoolémie ou le niveau de drogue dans le sang dépasse le pourcentage légal ;

(h) toute personne sous l'influence ou sous l'effet d'une drogue, d'une boisson alcoolisée ou de toute autre substance.

Interdiction d'utiliser le véhicule -Voyage

L'interdiction d'utilisation du véhicule est basée à la fois sur votre sécurité et sur la préservation de nos véhicules.

L'utilisation interdite comprend, sans s'y limiter, les éléments suivants :

(a) à la suite de catastrophes naturelles, d'événements météorologiques ou d'autres circonstances majeures ;

(b) pour le transport de personnes pour le compte d'autrui, ou pour le transport de tout matériel inflammable, explosif ou corrosif ;

(c) pour pousser ou remorquer tout véhicule, remorque, bateau ou autre objet, sauf autorisation particulière ;

(d) pour le transport de toute charge plus importante et/ou d'un plus grand nombre de personnes pour lesquelles le véhicule n'est pas conçu ;

(e) pour les courses, les excès de vitesse, la conduite dangereuse, délibérée ou imprudente ;

(f) pour le transport de substances ou de produits illégaux, soit à des fins commerciales, soit pour en tirer un profit financier, soit pour la livraison de ces marchandises ;

(g) conduire le véhicule dans un état dangereux ou non apte à la circulation ;

(h) la conduite du Véhicule sur des routes non goudronnées et non publiques ;

(i) la conduite du Véhicule sur toutes les routes et autoroutes non numérotées ;

(j) la conduite du véhicule autrement que d'une manière prudente et normale ou d'une manière qui pourrait causer des dommages.

(k) le fait de partir avec la clé de contact dans ou sur le véhicule ou déverrouillée alors qu'il est inoccupé (invalide l'assurance)

(l) l'immersion dans l'eau ou le contact avec de l'eau salée ;

(m) les voyages dans des zones en guerre.

Je comprends que le loueur se réserve le droit, à tout moment et à sa seule discrétion, de restreindre les mouvements des véhicules dans certaines zones en raison de conditions routières ou météorologiques défavorables ou de toute autre cause raisonnable.

LES PANNES ET L'ENTRETIEN DES VÉHICULES

Tous les défauts ou dommages doivent être signalés immédiatement au loueur ou au plus tard au retour du véhicule.

Une assistance routière 24 heures sur 24 est prévue dans le cadre du contrat de location.

Le locataire prendra toutes les mesures raisonnables pour entretenir correctement le véhicule pendant la location, y compris la vérification des niveaux d'huile et de liquide de refroidissement, de la pression des pneus et des batteries tous les 500 miles/kilomètres.

Le locataire doit se présenter au loueur dès que possible, lorsque le niveau d'huile est supérieur ou inférieur au niveau recommandé ou que le voyant d'avertissement est allumé. Le locataire doit ajouter de l'eau/du liquide de refroidissement au système de refroidissement et faire appel à un mécanicien agréé pour effectuer toutes les tâches nécessaires, sous réserve des spécifications du fabricant.

Le locataire s'engage à entretenir le véhicule dans ces conditions et reconnaît que tout dommage mécanique occasionné par votre manquement à l'entretien du véhicule conformément à la présente clause doit être payé par vous.

Le loueur comprend que pendant le séjour, le véhicule peut nécessiter de petites réparations ou que les petits articles inclus dans le kit de cuisine peuvent avoir besoin d'être remplacés. Afin de ne pas perturber davantage le voyage, si les dommages n'ont pas été causés par le locataire, les réparations jusqu'à 100 £/ 100 € peuvent être effectuées sans autorisation et seront remboursées sur présentation d'un reçu valide. Si des réparations supérieures à 100 £/100 € sont nécessaires, le locataire doit obtenir l'autorisation avant d'effectuer les travaux.

Si l'affaire est plus grave, nous ferons tout son possible pour rectifier la situation immédiatement. Il s'agira notamment de contacter les réparateurs, les mécaniciens et les autres fournisseurs nécessaires à proximité afin de les aider à résoudre le problème et d'orienter le locataire vers le fournisseur ou la succursale la plus proche, le cas échéant.

Le locataire sera responsable de tous les coûts liés à l'utilisation incorrecte du carburant. Tous les véhicules Magic fonctionnent au diesel.

LA RESPONSABILITÉ EN CAS D'INCIDENT

En cas d'accident, de perte ou de dommage résultant de l'utilisation du véhicule, y compris les dommages causés à un véhicule d'un tiers, le locataire est tenu de :

(a) notifier au loueur l'événement dans les 24 heures ;

(b) obtenir les noms et adresses des tiers et des témoins éventuels et signaler l'événement au poste de police le plus proche ;

(c) Remplir le formulaire de déclaration d'incident fourni dans le véhicule ;

(d) ne pas faire d'aveu de responsabilité ni faire d'offre de règlement à d'autres parties ;

(e) aider le loueur à traiter toute réclamation découlant de l'événement ;

(f) Reconnaître que l'excédent ou tout autre montant dû au titre de tout dommage résultant d'un accident, d'une perte ou d'un dommage est payable au moment de la déclaration de l'événement et non à la fin de la période de location, quelle que soit la partie fautive ;

(g) payer tous les frais liés à un changement de véhicule à la suite d'un incident, quelle que soit la partie responsable.

(h) Accepter qu'aucun dépôt de garantie ou excédent ne soit remboursé avant le règlement du sinistre.

LA VIOLATION DES LOIS ET RÈGLEMENTS DE LA CIRCULATION

Le(s) conducteur(s) est (sont) personnellement responsable(s) de toutes les sanctions légales et des frais relatifs à toute infraction à la législation sur la circulation routière en vigueur dans le pays de voyage.

Si une infraction à la législation sur la circulation routière est présentée au loueur pour la période de location dont le locataire est responsable, nous facturerons au locataire le coût total ainsi que des frais administratifs de 45 £/45 € pour chaque infraction.

CONDITIONS DE LOCATION

Le contrat de location de camping-car de la société est le seul contrat de location du véhicule entre le loueur et le(s) locataire(s), le(s) conducteur(s) et/ou le(s) passager(s).

La société décline toute responsabilité pour tout retard, perte, dommage ou blessure que pourrait subir un locataire, quelle qu'en soit la cause ou l'auteur.

Aucun remboursement n'est effectué sur l'hébergement ou d'autres arrangements lorsqu'un locataire ou un passager modifie, annule ou cherche à modifier le présent accord.

Les présentes conditions ne peuvent être modifiées, altérées ou abandonnées par un employé ou un représentant du loueur ou par toute personne fournissant des services ou des installations.

La société ne peut être liée par aucun contrat ou déclaration, sauf si elle est confirmée par écrit par la direction du loueur.

FUMER

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur ou à moins de 5 mètres des véhicules Magic et une amende de 500 £/500 € sera imposée pour fumer à l'intérieur du véhicule afin de couvrir les frais de désinfection et de nettoyage.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Tous les types de véhicules Magic sont compatibles avec les animaux de compagnie. Les chiens domestiques ne peuvent être transportés (2 chiens au maximum) qu'uniquement après accord formel du loueur et paiement de la prime supplémentaire. Vous êtes seul responsable du respect des exigences correspondantes en matière de protection des animaux, de transport, de vaccination et de transit/entrée. Les frais de nettoyage encourus en raison du non-respect ou de la violation de ces réglementations et tout manque à gagner subi par le loueur dû en conséquence de l'immobilisation prolongée requise sont à votre charge.

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES IMAGES DE VÉHICULES

Les brochures, les sites web et le matériel publicitaire du loueur ne contiennent que des représentations de nos véhicules. Les photos, illustrations, descriptions et mesures des véhicules peuvent être différentes de celles du véhicule qui vous est proposé en raison de modifications et/ou de mises à niveau. Nous ne sommes pas responsable de ces différences.

PLAINTES

Tous les défauts ou dommages doivent être signalés immédiatement au loueur ou au plus tard au retour du véhicule. Dans le cas où une plainte n'est pas résolue de manière satisfaisante au retour du véhicule, le locataire doit en informer le loueur par courriel dans les 14 jours suivant la restitution du véhicule.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ DE LOCATION, EXPIRATION PAR PRESCRIPTION

Le loueur assume une responsabilité illimitée en cas d'action délibérée et de négligence grave. En cas de négligence simple, le loueur n'est responsable des dommages prévisibles et typiques du type de contrat concerné que s'il y a violation d'une obligation dont le respect revêt une importance particulière pour la réalisation de l'objet du contrat (obligation cardinale). Cette norme de responsabilité s'applique également en cas d'obstacles à l'exécution au moment de la conclusion du contrat.

Les limitations et exclusions de responsabilité susmentionnées ne s'appliquent pas aux réclamations au titre de la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits ou aux réclamations fondées sur une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou sur une violation de la liberté.

Les droits qui ne sont pas exclus en vertu d'un paragraphe adéquat, mais dont la portée est limitée, se prescrivent pour un an à compter de la fin de l'année de la création de la réclamation et les circonstances justifiant la réclamation et l'identité du débiteur sont communiquées au plaignant ou le plaignant, sans négligence grave, est considéré comme ayant connaissance de ces circonstances ou de cette identité. À l'exception des demandes de dommages-intérêts fondées sur la perte de vie, les dommages corporels, les risques pour la santé ou la perte de liberté et des demandes fondées sur la loi relative à la responsabilité du fait des produits, les demandes de dommages-intérêts se prescrivent sans qu'il soit tenu compte du fait que le plaignant avait connaissance des circonstances et de l'identité ou, sans négligence grave, aurait dû avoir connaissance de ces circonstances et de cette identité - dans les cinq ans suivant la fin de l'année de création de la réclamation.

Les conditions générales du loueur s'appliquent. Celles-ci sont fournies à la signature du contrat. Des listes de prix supplémentaires sont publiées dans chaque gare de location.

Pour les locations en Allemagne, avis conformément à l'article 36 de la loi sur le règlement des litiges de consommation (Verbraucherstreitbeilegungsgesetz-VSBG) : La partie contractante ne participera pas à une procédure de règlement des litiges devant un organisme d'arbitrage en matière de consommation au sens de la VSBG, et n'est pas obligée de le faire.

CONFIDENTIALITÉ

Le locataire reconnaît et accepte être lié par notre politique de confidentialité.

CLAUSE FINALE

Toute modification des conditions générales de location et des accords complémentaires doit être faite par écrit par les deux parties pour être valable. Les déclarations de tiers sont exclues et n'ont notamment aucun effet contraignant sur le contrat de location entre le loueur et vous.

Si certaines dispositions du présent contrat sont inefficaces ou perdent leur efficacité en raison de circonstances ultérieures ou si une omission apparaît dans le présent contrat, l'efficacité juridique des autres dispositions n'est pas affectée. La disposition contractuelle invalide doit être remplacée ou la lacune comblée par une disposition appropriée qui se rapproche le plus possible de ce que les parties au contrat auraient voulu, si elles avaient considéré le point.

LITIGE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar-Online.